



CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents-
représentés : 14

Votants : 14

Le vingt et un mars de l'an deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan. Ouverture de la séance du conseil à 20 heures 20.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Alain ANSQUER, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Ludovic KERLOCH, Stéphane Le DOARÉ, Venec LE MENER, Rémy LE PAGE, et David SALM.

Absents : Madame Véronique LEFEVRE a donné procuration à Monsieur Alain ANSQUER. Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Venec Le Mener

Date de convocation :
14/03/2016

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic KERLOCH

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2015 de l'ALSH et du lotissement « clos du NEVET »
- Comptes administratifs 2015 de l'ALSH et du lotissement « Clos du NEVET »
- Subvention budget ALSH
- Subvention budget CCAS
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Vote des taux d'imposition
- Budgets primitifs 2016
- Projet de skate parc: autorisation de demande de subventions
- Clos du NEVET : reconduction de l'emprunt
- Stages : autorisation de signature des conventions
- Questions diverses

1-COMPTES DE GESTION 2015 de l'ALSH et du « CLOS DU NEVET »

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2015 de l'ALSH et du « CLOS DU NEVET » sont concordants avec les comptes administratifs de l'ALSH et du CLOS DU NEVET

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Adopte les comptes de gestion du trésorier pour l'ALSH et le « CLOS DU NEVET ».

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion 2015	14		

2-BUDGET ALSH – et CLOS DU NEVET - Comptes Administratifs 2015

CA 2015 ALSH

DEPENSES : 121 788.67 € contre 114 441.05 € en 2014 (rappel 2013 : 127 349.64 €)

Les dépenses à caractère général sont comparables à celles de 2014. Elles concernent les « *Fournitures scolaires* », les dépenses « *Achats prestations de service* » correspondant aux différentes sorties extérieures qui ont été maîtrisées. Les dépenses « *Transports collectifs* » concernent les prestations CUB essentiellement quand cela est possible. Demande de contribution des parents pour les trajets des camps de l'été.

Les dépenses « *Charges de personnel* » : Notons une augmentation de 5 569.62 € : il convient de relever que l'équipe pédagogique a été très instable durant cette année : arrêts maladie, mutation, abandon de poste. Ceci a rendu le suivi de l'ALSH très compliqué et plus onéreux. Cependant, les animateurs présents ont montré une grande volonté de travailler pour les enfants et ont pris la relève dans des conditions pas toujours optimales.

L'ALSH a ouvert 81 jours durant les vacances scolaires 2015 et 35 mercredis. Soit une moyenne de 21 enfants par jour durant les vacances de l'année 2015

PERIODE	Total ½ journée	Total journée	Total présences	Nombre de jour d'ouverture	Moyenne D'enfants/jour
HIVER	27	151	178	10	18
PAQUES	30	150	180	10	18
ÉTÉ	65	903	968	37	26
CAMPS	0	32	112	10	
TOUSSAINT	78	194	272	10	27
NOEL	4	76	80	4	20

RECETTES : 123 108.93(dont 20 336.94 de report d'excédent) contre 130 259.60 € en 2014

Les participations familles se montent à 34 701.90 € contre 38 330.69 € en 2014 et 40 774.35 € en 2013. . Il semble que le calcul du quotient familial permette au plus grand nombre de profiter du service dans les meilleures conditions. Toutefois, l'impact sur les recettes est réel.

Les subventions correspondent à la subvention du budget Commune de 38 365 € (35 365 € de valorisation des locaux et fluides remboursée ensuite par le BP ALSH à la Commune + 3 000 € de subvention réelle) et aux aides de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), une partie financée par la CAF (27 409.58€) et une autre partie par la MSA (2295.51€).

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	121788.67
B	Recettes	102771.99
C	Déficit de l'exercice : B-A	19016.68
D	Résultat reporté de l'exercice	20336.94
E	Excédent à affecter	1 320.26

Monsieur Le Maire s'est retiré avant le vote du compte administratif de l'ALSH et du « Clos du Nevet »
 Le Conseil Municipal,
 Après avoir délibéré
 Adopte le compte administratif de l'ALSH 2015.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes administratifs ALSH2015	13		

CA 2015 « CLOS DU NEVET »

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

28 556.18 €HT concernant des frais de géomètre et des frais de viabilisation du lotissement (Véolia, SDEF, edf, orange)

26 000 € d'intérêts d'emprunts (4 échéances à 6500 €)

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

3 ventes de terrains : (39133.26, 29132.37, 26515.69) = 94 781.32

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (≠ dépenses et recettes réelles).

Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement			
A	Dépenses	54 556.18	F	Dépenses de l'exercice	250 000
B	Recettes	94781.32	G	Recettes de l'exercice	0
C	Excédent de l'exercice : A-B	40 225.14	H	déficit de l'exercice : G-F	-250 000
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	-36 109.75	I	Restes à réaliser : dépenses	0
E	Excédent à reporter	4 115.39	J	Restes à réaliser : recettes	0,00
			K	Report excédent n-1	509 988.78
			L	Excédent à reporter au compte 001	259 988.78

Monsieur Le Maire s'est retiré avant le vote du compte administratif de l'ALSH et du « Clos du Nevet »

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Adopte le compte administratif du Clos du Nevet 2015.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes administratifs Clos du Nevet 2015	13		

3-SUBVENTION BUDGET ALSH

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer la somme de 60 769.74 € au budget ALSH 2016 (35365 € de charges locatives et 25 404.74 € de subventions)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subvention BP ALSH 2016	14	0	0

4-SUBVENTION BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 4 000 € au budget CCAS 2016.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subvention BP CCAS 2016	14	0	0

5-AFFECTATION DES RESULTATS DE 2015**BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2015 « Commune » présente un excédent de fonctionnement de 385 365.94 €. Il est proposé d'affecter la somme de 274 874.51 € à la section d'investissement au compte 1068. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement (elle couvre les restes à réaliser et le déficit d'investissement. Le solde, soit 110 491.43 serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002 .

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : 274 874.51 €

Compte 002 : 110 491.43 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat au budget commune 2016	14	0	0

BUDGET ALSH

Le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de 1320.26 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH :

-Compte 002 : report de 1320.26 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat ALSH au budget ALSH 2016	14	0	0

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat ALSH au budget ALSH 2016	14	0	0

BUDGET CLOS DU NEVET

Le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de 4 115.39 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Clos du Névet

-compte 002 : report de 4 115.39 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat Clos du Névet au budget 2016	14	0	0

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat Clos du Névet au budget 2016	14	0	0

6-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Le Maire informe les élus que sans augmentation des taux d'imposition la recette fiscale s'établit à : 373 517 €. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux de 1 % : cela engendre une recette supplémentaire de l'ordre de 3718 €. Il s'agit là d'une recette qui contribuera à compenser en partie, la diminution des dotations de l'Etat estimée à (- 20 000 €).

Extrait de l'état 1259 :

	Base d'imposition EFFECTIVE 2015	Taux 2015	Base d'imposition PREVISIONNELLE 2016	Si taux augmenté de 1 %	% évolution	Produit attendu 2016 avec les arrondis
Taxe d'habitation	1 215 367	14.04	1 231 000	14.18	1 %	174556
Taxe foncière (bâti)	1 079 347	17.11	1 091 000	17.28	1 %	188525
Taxe foncière (non bâti)	29 928	46.56	30 100	47.02	1 %	14153
TOTAL						377 234

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Vote les taux suivants pour la fiscalité de 2016 :

Taxe habitation : 14.18 %

Taxe foncière (bâti) : 17.28 %

Taxe foncière (non bâti) : 47.02 %

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Taux d'imposition 2016	<i>11</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

7-BUDGETS PRIMITIFS 2016 –COMMUNE , ALSH, CLOS DU NEVET

BUDGET COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 058 262.43 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 253 402 € contre 222 961.60 € réalisé en 2015

Ce chapitre comprend les gros postes : Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

Chapitre 012 : Charges de personnel : 452 980 € contre 395 355.50 € réalisé en 2015

Personnel titulaire et non titulaire, cotisations salariales et patronales, Médecine du travail...

Contrat d'avenir (21 000 € pour 35 heures par semaine)

et contrat aidé (10 000 € pour 20 heures par semaine)

Les aides de l'Etat sont inscrites en recettes

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 187 610.69 €

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 120 069.74 € contre 97 180.10 € réalisé en 2015

Indemnités des élus, cotisations, subvention au CCAS (4 000 €), subvention au budget ALSH (60769.74 € soit 25 404.74 € de subvention et 35 365 € de charges locatives) et les subventions aux associations.

Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 39 000 € contre 44 538.72 € en 2015

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 400 € , pas de dépense en 2015

Intérêts moratoires et titres annulés sur exercices antérieurs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 058 262.43 € dont 110 491.43 de report d'excédent

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 61 000 € contre 75 980.76 réalisé en 2015

Ce chapitre correspond :

- aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH : 37 000 €
- remboursement du CIGAC (organisme assurance statutaire) : 14 000 €
- aides de l'Etat pour contrats aidés estimées par défaut: 10 000 €

Chapitre 70 : Produits de services : 91 915 € contre 113 976.82 €

Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), recettes des spectacles, recettes du musée, cantine et garderie, remboursement charges locatives ALSH).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 653 015 € contre 705 250.74 € réalisés en 2015

Contributions directes 377 235 € (avec proposition d'augmentation de 1%des taux), attribution de compensation Quimper Communauté (34 282 €), droits de place (marchés aux étoiles, brocantes), droits de stationnement prévus à hauteur de 180 000 € pour les véhicules et les campings cars.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 125 841 € contre 152 323.95 € réalisés en 2015. Dotation globale de Fonctionnement (60 000 contre 80 796 € en 2015), Dotation de solidarité rurale -Compensation exonération taxes habitations et foncières (11 841 € contre 16 626 € en 2015), Remboursement charges Office du tourisme, Fonds de concours SIVU par Qper CO, Fonds de concours Qper Co Illuminations (20 000 €)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 8 000 € contre 92 420.83 € perçu en 2015 compte tenu de la vente du camping

Location de salles, recettes provenant de la location de terrains,

Chapitre 76 : Produits financiers : non renseigné car non significatifs

Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 8 000 €

Vente de délaissés de voirie

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 679 129.20 €

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 166 546.51

Chapitre 16 : Emprunts : 84 000 € contre 288 123.66 € en 2015

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 12 538 €

- 205 : Droits Logiciel SEGILOG : 2 538 €
- 2031 : révision PLU 10 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 39 600 € de nouvelles inscriptions

- 2182 Matériel de transport : RAR de 992€ + 24 000 € (tracteur)
- 2183 Matériel de bureau : RAR de 1 368€ + 4 200 € (4 ordi école et 2 mairie)
- 2184 Mobilier : RAR de 478 € + 400 € (16 chaises cantine et école)
- 2188 Matériel divers : RAR : 2 016 € + 11 000 €

5 000 € : poteaux incendie : place de l'église et rue des ajoncs

6 000 € : Panneaux de rue + numérotation

- **Opérations d'équipement :**

- Opération 15 : Voirie : RAR de 19 714 € + 31 000 €

- Proposé BP 2016 : venelle de Toul prichen (3500) et rue des bruyères (sans réseau EP)(31000)

Route du Mez (5000), lotissement de kerjacob (6000)

- Opération 17 : Eclairage public : RAR 22 948 € + 5 000 €

- Rue des Bruyères : 8 400 €

- Rue de la Troménie : 12 420 €

- Réparations rue St Maurice : 4 800 €

- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : RAR de 22 919 € + 20 000 €

- Réfection façade musée en RAR

- Sanitaires handicapés : **20 000 €**

- Opération 19 : Eglise : RAR de 2 246 € + 48 000 €
- Restauration Hôtel du Rosaire : 48 000 €

- Opération 21 : Enfouissement des réseaux : RAR de 923 € + 22 840 €
- Réseau télécom rue des bruyères : 6 600 €
- Réseau télécom rue de la troménie : 12 420 €
- Travaux réalisés en 2015 en partenariat avec EDF et Orange : 3000 €

- Opération 22 : Accessibilité, voirie et ERP : RAR de 18 743 €
- Rampes handicapés Eglise (rampes en bois à l'intérieur et garde –corps)

- Opération 23 : Embellissement du bourg : RAR de 50 € nouveaux crédits : 101 311.69 €
- Pavage venelle toul Prichen : 15 000 €
- Aménagement aire de pique nique : 7 000€
- Aménagement parking : 32 000 €
- Démolition salle du 3è âge et aménagements : 47 311.69€

- Opération 24 : Illuminations : RAR de 29 896
- Factures décembre à payer sur 2016

- Opération 25 : skate park: 26 000 €

4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 679 129.20 € dont emprunt prévisionnel (100 000 €)

Recettes d'investissement prévues pour 2016 :

- 15 481 € de SDI (conseil départemental)
- 40 535 € de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2014)
- Subventions DRAC pour restauration autel du Rosaire : 19 789 €
- Subvention département pour autel du Rosaire : 8 281 €
- Taxe aménagement : 10 000 €
- Subvention départementale pour restauration de statues : 2 403 €
- Affectation au compte 1068 : 274 874.51€
- Proposition d'inscription d'un emprunt de 100 000€
- virement de la section de fonctionnement 187 610.69 €

D'autres subventions ont été ou seront sollicitées, notamment pour le skate park et l'embellissement du bourg. En l'absence d'arrêtés attributifs, elles ne sont pas inscrites au projet de budget pour le moment.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE le budget primitif de la commune comme suit :

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Budget Commune 2016	10	0	4

BUDGET ALSH

DEPENSES

Le budget prévisionnel 2016 reste comparable à celui de 2015, est équilibré à hauteur de 127 090.00 €

La fréquentation du Centre au cours des derniers mois a été importante et laisse présager une année 2016 dense en activités. Les comptes intègrent cette réalité.

La ligne budgétaire 6042 achats et prestations de services (4 750€) concerne les différentes sorties et projets d'animations mis en place les mercredis et les vacances scolaires, autour des sujets qui suivent :

- Projet « nature en jeux » - rencontre inter centre à BRASPART Le 14 avril
- Projet de renouvellement de la mise en place d'un potager
- Travail sur l'embellissement extérieur de Centre (en dehors des vacances)
- Au cours du dernier trimestre, participation au marché de Noël
- Échange Intergénérationnel avec l'Ehpad de Plogonnec s'articulant autour d'ateliers jeux, de cuisine, de jardinage, ce à chaque période de vacances.
- Afin de proposer des camps à l'adresse de chaque tranche d'âge, il est envisagé de renouveler cette année la formule reprenant le principe d'une nuitée au camping pour les 3-6 ans. Ceci permet de présenter aux familles des formules de séjours pour les enfants de 3 à 14 ans.

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (9 500€), comprend les dépenses liées au repas livrés par Médirest, les goûters et les ingrédients des ateliers cuisine.

La ligne budgétaire 6067 Matériel pédagogique (700€) se justifie par l'achat de matériel pour l'ensemble des mercredis, les petites vacances scolaires et les vacances d'été. Ce montant est en retrait de 200 € par rapport à 2015 qui a vu le remplacement d'un certain nombre d'outils et de jeux.

La ligne budgétaire 6247 Transports collectifs (2 000€). L'utilisation des transports gratuits mis à disposition par la QUB continuera à être privilégiée. A l'instar de l'an passé, les parents seront sollicités pour les trajets des camps de l'été. Nous mettrons en place un car commun pour le Festival Nature en jeux, avec d'autres ALSH du Finistère sud.

RECETTES

La ligne budgétaire 70632 : produits des services d'un montant de 35000 € concerne les facturations faites aux familles

La ligne budgétaire 7478 concerne les subventions . Une somme de 30 000 € est attendue de la CAF. Rappelons que les subventions émanant du Contrat Enfance Jeunesse sont octroyées après étude des projets menés.

La ligne budgétaire 74741 Commune, fait état d'une somme de 60 769.74 € dont 25 404.74 € d'aides pour le fonctionnement de la structure.

Soulignons un report d'excédent de 1320.26 € sur le budget 2016 correspondant au résultat de 2015.

BUDGET ALSH 2016 - DEPENSES

Articles		BP 2016
011	Charges à caractère général	54 185.00 €
6042	Achats et prestations de services (sorties)	4 750,00 €
60623	Alimentation	9 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	700,00 €
6064	Fournitures administratives	50,00 €
6065	Livres, disques	200,00 €
6067	Matériel pédagogique	1000,00€
6184	Versements organismes de formation	100,00 €
6188	Autres frais divers (ANCV)	20,00 €
6247	Transports collectifs	2 000.00 €
6251	Voyages et déplacements	300,00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité (charges locatives)	35 365,00 €
012	Charges de personnel	72 855.00 €
6332	Cotisations versées au fnal	250.00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	450.00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	80.00 €
6411	Remb. de frais de pers. titulaire à la collectivité	37 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	24 000.00 €
6417	Rémunération des stagiaires	1 375.00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	7 200.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 000.00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500.00 €
012	Charges exceptionnelles	50.00 €
TOTAL GENERAL		127 090.00 €

RECETTES

Articles	Recettes	BP 2016
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 320.26 €
70632	Participations familles	35 000,00 €
7478	Subv. autres organismes (CAF)	30 000.00 €
74741	Charges locative commune et participation commune	60 769.74 €
TOTAL GENERAL		127 090.00 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE le budget primitif de l'ALSH comme suit :

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget ALSH 2016	14	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET

Le budget du Clos du Névet se présente comme suit :

BP 2016 LE CLOS DU NEVET

FONCTIONNEMENT

➔ DEPENSES		BP 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6015 : Terrains à aménager	-
	6045 : Etudes	9058.39
	605 : Travaux	170 360.00
	6118 : Frais accessoires	3 102.00
	6237 Publications	-
66 CHARGES FINANCIERES	6611 : Intérêt des emprunts	19 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	821 334.00
043 OPERATIONS D'ORDRE	608 : frais accessoires sur terrains	91 000.00
TOTAL		1 114 354 39
➔ RECETTES		
002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	002 : report	4 115.39
70 PRODUIT DE SERVICES	7015 : Vente de terrains	225 232.00
042 OPERATIONS D'ORDRE	7133 : Variation de stocks	0
	71355 : Variation de stocks	794 007.00
043 OPERATIONS D'ORDRE	796 : transfert de charges	91 000.00
TOTAL		1 114 354 39

INVESTISSEMENT

➔ DEPENSES		BP 2016
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	750 000.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2315 : immo en cours	267 315.78
040 OPERATIONS D'ORDRE	3351 : Variation de stocks	0
	3555 : Variation de stocks	794 007.00
TOTAL		1 811 322.78
➔ RECETTES		
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		259 988.78
		730 000.00
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	-
040 OPERATIONS D'ORDRE	3351 : Variation de stocks	0
	3555 : Variation de stocks	821 334.00
TOTAL		1 811 322.78

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE le budget primitif du « Clos du Nevet » comme suit :

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget Clos du Névet 2016	14	0	0

8-SKATE PARK – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le projet de skate park est estimé à 26 000 € et qu'il est inscrit au prévisions budgétaires. Cependant, il est souhaitable de solliciter des subventions au titre de l'enveloppe parlementaire d'une part et auprès du département d'autre part.

Le financement prévisionnel pourrait être le suivant

<u>Projet de skate park</u>	<u>DEPENSES HT</u>	<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>
	21 667 €	
<u>Enveloppe parlementaire</u>		10 833 €
<u>Contrat de territoire : département</u>		4 333.40 €
<u>Autofinancement prévisionnel</u>		6 500.60 €
<u>TOTAL</u>	21 667 €	21 667 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions au titre de l'enveloppe parlementaire d'une part et auprès du département d'autre part.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de demandes de subventions	12	0	2

9-CLOS DU NEVET –RECONDUCTION DE L’EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu’il y a lieu de renouveler le crédit relais qui finance les travaux résiduels du « clos du nevet » pour un montant de 730 000 €.

Le montant emprunté sera de 730 000 € avec un taux fixe de 1.51 % sur 3 ans, mobilisable le 31 mars 2016, amortissement « in fine », paiement des intérêts à terme trimestriellement et sans pénalités ni indemnités en cas de remboursement anticipé. La commission d’engagement sera de 0.10% du montant prêté.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à souscrire un emprunt de 730 000 € auprès de la Caisse d’Epargne Bretagne-Pays de Loire avec un taux fixe de 1.51 % sur 3 ans, des échéances trimestrielles, et une commission d’engagement de 10 % soit 730 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette décision.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Ligne de crédit pour 3 ans	14	0	0

10-STAGES –AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que toutes les conventions de stage Bafa sont établies entre des particuliers et le centre de loisirs.

Sont concernées les personnes suivantes :

Mr Joël HENARD et Madame charlène FURIC du 04/04 au 15/04 2016

Madame Camille LAUDEN et Madame Daphné ALBERT du 06 au 29 juillet 2016

Madame Maëlyne CARADEC du 01 au 26 août 2016

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions de stages ci-dessus évoquées.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature des conventions de stage	14	0	0

